

Un cas de censure?

La direction

Numéro 34, été 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/39537ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Jumonville

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

La direction (1984). Un cas de censure? *Lettres québécoises*, (34), 11–11.

Un cas de censure?

Il y a quelques mois, 156 personnes qui oeuvrent dans le domaine du théâtre, déçues des articles trop souvent négatifs du critique de théâtre du *Devoir*, signaient une pétition pour protester contre l'attitude de ce journaliste. Cette pétition a fait couler beaucoup d'encre. Elle a aussi été commentée à la radio et à la télévision. Nous avons évité jusqu'à présent de prendre part à ces discussions. Nous n'avons pas l'intention de nous immiscer dans cette querelle entre les gens de théâtre et le *Devoir*.

Nous nous sentons cependant obligés de protester ouvertement contre le fait que le *Devoir* qui a publié, suite à cette affaire, de nombreuses lettres qui se portaient à la défense de Robert Lévesque, ait refusé de publier une lettre de Donald Smith qui s'en prend, tout comme les gens de théâtre, à l'attitude des critiques du *Devoir*.

À lire les lettres que le *Devoir* a publiées au sujet de cette affaire, les lecteurs ont certainement eu l'impression que le public a été à peu près unanime à se porter à la défense du chroniqueur en question. Le refus de publier la lettre d'un de nos collaborateurs qui va dans l'autre sens, nous laisse croire qu'il n'en est rien. Il nous force à nous demander si la direction du *Devoir* n'a publié, à cette occasion, que les lettres qui lui convenaient. Il est en effet assez étrange que si peu de voix discordantes se soient fait entendre. N'y a-t-il pas lieu de croire que nous sommes en face d'un cas de censure?

Les lettres que le *Devoir* a publiées sur cette question, provenaient, dans certains cas, de gens connus, dans d'autres,

de personnes qui semblent assez éloignées du théâtre ou de la littérature québécoise. Pourquoi refuse-t-on de publier une lettre de quelqu'un qui oeuvre depuis de nombreuses années dans le domaine de la littérature québécoise comme professeur, écrivain et commentateur et qui est membre du Comité de régie de *Lettres québécoises* depuis sept ans? La lettre signée par Donald Smith méritait, à tout le moins, autant d'attention que les autres qu'on a privilégiées. C'est une façon indirecte de manipuler l'information et de déprécier le travail d'un intellectuel qui a le droit d'être entendu au même titre que les autres.

Nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec les opinions exprimées par Donald Smith dans sa lettre au *Devoir*. Il ne nous revient pas de dire qui, dans cette affaire, a tort ou raison. Mais nous avons le droit de nous interroger sur les critères selon lesquels sont choisies les lettres des lecteurs, et qui semblent jouer en faveur du discours que le *Devoir* veut entendre. N'est-ce pas d'une certaine façon de la censure déguisée et par voie de conséquence une atteinte à la liberté de presse, cette même liberté de presse que la direction du *Devoir* a invoquée pour défendre son chroniqueur? Ou alors la liberté de presse n'existerait-elle que pour les seules personnes qui ont le pouvoir de la contrôler? On peut se le demander.

Gilles Cossette
André Dionne
Réjean Robidoux
Adrien Thério

Membres du Comité de régie
Lettres québécoises

Note: Au moment où nous corrigeons la mise en pages de ce numéro, paraît dans le *Devoir* du 14 avril, un article de André Ricard intitulé *Critique et Boycottage*. La réponse de R.L. est de la même encre que ses critiques.

La direction.

Ottawa, 27 janvier 84

Courrier

Pages littéraires du *Devoir*

La responsabilité de la critique

Tout comme les gens de théâtre qui ont signé une pétition protestant contre le «style» de Robert Lévesque, je tiens à exprimer ma déception face à l'attitude du critique du *Devoir*. Messieurs Lévesque et François Hébert semblent prendre un malin plaisir à attaquer les créateurs. Les critiques littéraires n'ont évidemment pas comme fonction de faire de la publicité pour les écrivains et les metteurs en scène, mais lorsque l'on détruit un livre, lorsque l'on tape sur les gens à la façon de François Hébert et de Robert Lévesque, on dépasse de loin les fonctions d'un critique objectif et pondéré. Qualifier le dernier livre de Claude Jasmin de «torchon» comme l'a fait François Hébert, c'est inadmissible. Consacrer de longs articles à descendre des parutions récentes, c'est déplacé et irresponsable. Il y a suffisamment de bons livres qui paraissent au Québec pour pouvoir soit laisser de côté ceux que l'on trouve carrément mauvais (le silence peut en dire long sur la qualité), soit en parler brièvement (et à l'occasion seulement).

Le sens du professionnalisme oblige les critiques littéraires à faire lire à quelqu'un d'autre un livre qu'ils trouvent mauvais et raté. La lecture est un phénomène tellement personnel qu'il faut au moins un deuxième avis avant de se lancer dans une critique négative.

Depuis quelques mois, je m'amuse à comparer les pages littéraires du *Monde* à celles du *Devoir*. Dans le journal parisien, les critiques ne passent pas leur temps à attaquer. Ils nous parlent de bons livres, et s'ils font une «descente», ils le font avec circonspection.

Je ne me suis pas abonné au *Devoir* pour lire des critiques trop personnelles, partielles et négatives.

Donald Smith
critique littéraire

c.c. Jean-Louis Roy